

AFFICHÉ LE 0 1 FEV. 2023



ARRETE DU MAIRE

N° 23T14

Portant réglementation de la circulation rue des Chênes Verts et 7 rue Stevenson le 6/02/2023

Le Maire de la Commune de PLOUBEZRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Voirie Routière ;

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 44 et R 25;

VU l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 approuvant la huitième partie du livre 1 de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (signalisation temporaire);

Considérant la demande de l'entreprise ARBOR CREATION domiciliée à l'adresse suivante : Zone d'activité Berlaz, 22260 RUNAN ;

Considérant que par mesure de sécurité il est nécessaire d'avertir l'intervention de l'entreprise rue des Chênes Verts et 7 rue Stevenson le 6/02/2023 ;

-ARRETE-

<u>ARTICLE 1</u> – Le 6/02/2023, de 8 h à 18 h la circulation des véhicules rue des Chênes Verts et 7 rue Stevenson, est soumise aux prescriptions suivantes :

- Le stationnement de toutes catégories de véhicules sera interdit de 8 heures à 18 heures à hauteur de la zone de chantier;
- La circulation sera interdite à hauteur du chantier ;
- Une déviation sera mise en place par les rues les rues Stevenson et Tolkien.
- Une pré signalisation sera mise en place afin de matérialiser les prescriptions ci-dessus

L'accès aux riverains sera autorisé, sous réserve de la compatibilité de cet accès avec la sécurité.

<u>ARTICLE 2</u> - La signalisation réglementaire matérialisant l'article 1 sera mise en place par les Services techniques municipaux durant les travaux de jour comme de nuit ;
Par ailleurs, l'entreprise remettra l'ensemble de la voirie en bon état à l'issue du chantier.

<u>ARTICLE 3</u> - Le présent arrêté est susceptible de recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes - 3 Contour de la motte - CS 44416 - 35044 Rennes cedex dans un délais de deux mois à compter de sa publication ;

ARTICLE 4 - Une Ampliation du présent arrête sera adressée à :

- Monsieur le Commandant des sapeurs pompiers de Lannion ;
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie ;
- L'entreprise ARBOR CREATION.

Fait à Ploubezre, le 31 janvier 2023 Le Maire, Brigitte GOURHANT

MAIRIE | Place des Anciens Combattants, 22300 PLOUBEZRE TI-KÊR | Plasenn ar vrezelerien gozh, 22300 PLOUBÊR www.ploubezre.fr | Tél.: 02 96 47 15 51 | mairie@ploubezre.fr